



## **Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 12 novembre 2018**

Date de la convocation du Conseil municipal : 05/11/2018

**Présents** : Jean-Marc MORETTI, François-Michel GEST, Etienne SOLLIER, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Michel POTIEZ, Magali CHEVREAU, Laurent CHANDIVERT, Franck RIVARD, Martine TOURNOIS, Nathalie VERNA, Jacques LECOFFRE, Amélia ROUVIER et Emille BROCHARD.

Excusée : Annick MASSON-VERZELLES

**Secrétaire de séance** : Michel POTIEZ

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00*

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 octobre 2018**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2) LISTES ELECTORALES : COMMISSION DE CONTROLE**

Monsieur le Maire expose,

Vu la loi 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

Vu le nouvel article L19 du Code électoral entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vu la circulaire du 31 juillet 2018

Le maire fait un résumé du rôle, du fonctionnement et de la composition de la commission de contrôle et notamment :

La commission de contrôle est une commission communale qui a pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables (RAPO) prévus au III de l'article L 18 du Code électoral (refus d'inscription ou décision de radiation prises par le maire)

Elle assure également de la régularité de la liste électorale et peut, à la majorité des membres, au plus tard le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire au titre du II de l'article L 18 ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

La commission se réunit au moins une fois par an. Ses réunions sont publiques.

Elle est composée d'un conseiller municipal autre que le maire et les adjoints, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Le Maire demande aux membres présents qui est intéressé par cette mission.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 13 voix pour, sont nommés :

M. Franck RIVARD, conseiller municipal, membre titulaire de la commission de contrôle

Mme Martine TOURNOIS, conseillère municipale, membre suppléant de la commission de contrôle

### 3) INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS

Monsieur le Maire expose,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération de Blois

Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 9 novembre 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, la majorité des voix soit 13 voix pour :

- Approuve le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées par les communes à Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire " gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" et de la prise de compétence facultative "exercice des missions dites hors GEMAPI" du 9 novembre 2018.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### 4) DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2221.29

Afin de pouvoir honorer les frais d'étude liés à l'audit sur l'éclairage public, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8188 : Autres primes d'assurance	2 527,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 527,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 527,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 527,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 527,00 €</b>	<b>2 527,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 527,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 527,00 €</b>
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	2 527,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 527,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 527,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 527,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 527,00 €</b>		<b>2 527,00 €</b>

Après délibération et à la majorité des voix (13 voix pour), le conseil municipal :

- Approuve ces virements de crédits.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **5) DOTATION SOLIDARITE RURALE 2019**

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2221.29

Divers dossiers de travaux ont été étudiés en prévision du budget 2019.

Celui concernant les travaux de mise en place d'un réseau d'eaux pluviales à Villesecron a été considéré comme prioritaire. Un premier devis d'un montant de 9007.36 € H.T a été réalisé.

Le maire demande aux membres présents d'inscrire ces travaux sur l'année 2019, et propose de demander la subvention au titre de la Dotation de Solidarité rurale 2019.

La demande de subvention au titre de la DSR 2019 doit être déposée avant le 15 novembre prochain.

Après étude du dossier et délibération, par 13 voix pour, le conseil municipal :

- Décide de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention au taux maximum, au titre de la DSR 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de DSR.

## **6) AFFAIRES DIVERSES**

- Recensement de la population :

M. le maire précise que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Il indique que deux agents recenseurs vont être désignés et qu'un coordonnateur sera en charge du suivi des dossiers.

Il précise que ces trois personnes ont été choisies parmi le personnel déjà en place et ce afin de garantir le bon déroulement de ce recensement, deux agents ayant déjà réalisé un recensement par le passé.

Le montant de la rémunération sera fixé lors du prochain conseil municipal.

Il indique également que les administrés seront encouragés à répondre prioritairement par Internet.

- Déploiement de la fibre :

M. le maire et Etienne SOLLIER se sont rendus à une réunion avec Orange afin de déterminer les emplacements des futurs coffrets électriques. Ils seront mis en place sur la route du parc.

L'arrivée de la fibre est prévue au plus tard en 2020.

Il précise que ce déploiement n'engendrera aucun frais ni à la commune ni à Agglopolys.

M. le maire donne la parole aux membres présents ;

- Etienne SOLLIER indique que l'audit sur l'éclairage public est terminé et qu'il rencontrera prochainement la société Bouygues en charge du réseau d'éclairage public pour programmer les travaux de sécurisation des biens et des personnes.
- Travaux d'électricité au Club cynophile : ils devraient débuter en décembre.
- L'ATD 41 avait été sollicité pour un audit gratuit sur les axes Villerbon-RD 50-Villejambon-Villevry. Une réflexion est menée pour trouver des axes d'amélioration.

M. le maire demande aux membres présents de réfléchir aux investissements de 2019.

- Michel POTIEZ fait le point sur les diverses manifestations à venir :

Le repas des aînés qui aura lieu le 18 novembre prochain

Le concert à l'église de Villerbon le 1<sup>er</sup> décembre prochain

Le pot du personnel communal le 17 décembre

Les vœux du maire le 11 janvier 2019

La galette le 20 janvier 2019

Michel POTIEZ réfléchira avec la commission communication sur le prochain bulletin municipal.

- Cécile MEUBLAT-GIRARDIN fait le point sur les inscriptions dans les écoles.  
Elle précise que l'Association des parents d'élèves offrira un spectacle aux enfants des écoles le 18 décembre prochain.
- Franck RIVARD fait un point sur le Syndicat d'eau d'Averdon-Villerbon. Ce syndicat passera peut-être dans les compétences d'Agglopolys en 2020.  
Une convention va être passée avec la SAUR pour effectuer les tests des bornes incendies nécessaires au Service de Secours et d'Incendie.  
La mise en place de compteurs de sectorisation devrait permettre les fuites des canalisations du réseau.
- Martine TOURNOIS fait un résumé de la commission solidarité et innovation sociale ; un projet de bus numérique est en cours.

La séance est levée à 21h30

Jean-Marc MORETTI  
Maire,

Michel POTIEZ  
Secrétaire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Potiez', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE VILLERBON' around the perimeter and '1911' in the center. The stamp is partially obscured by the signature.